

# ARISTOTE :: ANALYTIQUES

## 7 | LA NATURE DU SAVOIR

71b9–72a5 compte parmi les passages les plus fameux de notre traité.

On peut y distinguer trois parties: dans la première partie (qui correspond au premier paragraphe), Aristote donne les conditions qui doivent être satisfaites pour qu'on puisse parler de savoir; dans la dernière partie (troisième et quatrième paragraphes), Aristote fait de même pour la démonstration; et dans la deuxième partie (deuxième paragraphe), les deux notions sont mises en rapport.

### I

Aristote procède en deux pas: dans la première phrase, il propose sa définition du savoir — ou de la connaissance scientifique, comme traduit Pellegrin —, et dans la deuxième phrase, il donne un argument pour cette définition.

Comment est-ce qu'on fait une définition? Considérons d'abord un autre exemple: la définition de l'homme. Selon Aristote, 'L'homme est un animal rationnel' (ou 'doué de raison'). Ce qu'on veut dire c'est que

(1) Si x est un humain, alors x est un animal rationnel

et aussi

(2) Si x est un animal rationnel, alors x est un humain.

(1) et (2) prises ensemble donnent:

(3) x est un humain ssi (= si et seulement si) x est un animal rationnel.

Pourquoi? 'Si p alors q' est une proposition complexe. Ses propositions constitutives sont 'p' et 'q'. Nous avons donc 'Si p alors q' et 'Si q alors p'. En outre, il faut se rappeler que 'Si p alors q' est équivalent à 'Seulement si q alors p'. Cela nous amène à 'Si p alors q' et 'Seulement si p alors q', ce qui peut être simplifié en 'q si et seulement si p' ou 'p ssi q'. Si on applique cela à la définition, cela donne (3).

Ce qu'on définit est appelé le *definiendum* (litt. 'ce qui est à définir'), alors que ce qui définit le *definiendum* est appelé le *definiens* (litt. 'définissant').

Dans ce contexte, on parle souvent aussi d'une recherche de conditions nécessaires et

suffisantes. Voici un exemple. Dans ‘Si p alors q’, p est dit être la *condition suffisante* de q, parce que si p est le cas cela suffit pour que q soit le cas. Inversement q est dit être la *condition nécessaire* de p, car si p est le cas, nécessairement aussi q doit être le cas. Quand on cherche à définir quelque chose, on est donc en quête de conditions nécessaires et suffisantes que certaines choses doivent satisfaire.

Le *definiens* ‘animal rationnel’ est complexe. On peut l’analyser davantage:

- (4) x est un humain ssi /i/ x est un animal, et  
/ii/ x est rationnel.

Ce qui est important ici c’est que les conditions /i/ et /ii/ sont toutes les deux prises séparément des conditions nécessaires pour que x soit un humain: on ne peut pas imaginer un humain qui ne soit pas un animal ou qui ne soit pas rationnel (du moins pas si l’on accepte la définition susmentionnée). C’est le premier corollaire. Le second est que prises ensemble, c’est-à-dire conjointement, /i/ et /ii/ constituent une condition suffisante pour que x soit un humain: si quelque chose est un animal et que ce quelque chose est rationnel, alors il doit s’agir d’un humain.

Revenons maintenant aux *Analytiques*. Comment définir le savoir?

En l’occurrence, le *definiendum* est le savoir au sens absolu. Le *definiens* se compose de deux conjoints: l’un introduit la notion de cause, l’autre, l’idée de nécessité. (Tricot croit y pouvoir distinguer trois conditions.)

Voici le premier conjoint de la définition du savoir:

- (5) x sait que P seulement si x connaît que Q est la cause de P.

‘cause’ est la traduction traditionnelle de αἰτία; on pourrait aussi traduire par ‘explication’ ou ‘raison’. Quand on donne une αἰτία de quelque chose, on dit pourquoi cette chose est le cas; P est une αἰτία de Q pourvu que Q soit le cas parce que P est le cas. Aristote distingue quatre sortes de cause; nous en parlerons plus tard (*APo.* 2.11, 94a20).

Pour que (1) ne soit pas circulaire, ἐπίστασθαι [savoir] et γινώσκειν [connaître] ne doivent pas être utilisés synonymiquement en ce passage. Les deux termes sont rendus de diverses façons par les traducteurs:

- Pellegrin: *connaître scientifiquement* — *connaître*  
Tricot: *savoir* (ou *posséder la science / la connaissance scientifique*) — *connaître*  
Barnes: *understand* — *know*  
Mure: *possess scientific knowledge* — *know*  
Detel: *wissen* — *Kenntnis besitzen*

La thèse (1) dérive de Platon, qui avait suggéré que l’opinion vraie devient savoir si elle est attachée au moyen d’une cause (*Meno* 98a — p. 40 sur [l’exemplier](#)).

Le deuxième conjoint du *definiens* est

(6) x sait que P seulement si x connaît que P ne peut pas être autrement.

Les deux conditions nécessaires sont conjointement suffisantes:

(7) x sait que P ssi /i/ x connaît que Q est la cause de P, et  
/ii/ x connaît que P ne peut être autrement.

Il n'est pas clair si (3) devrait représenter une analyse de l'usage standard de ἐπίσταθαι [savoir] ou si, au contraire, Aristote essaie de proposer une définition stipulative. Ce qui est sûr, par contre, c'est que l'usage commun ne correspond pas cette analyse. Il semble donc plus probable qu'Aristote essaie de décrire un type idéal de savoir auquel les autres sortes de savoir peuvent être réduites.

Une objection contre cette définition serait que nombre de sciences aspirent à une sorte de savoir qui n'est pas comprise par la définition aristotélicienne. La biologie, par exemple, semble s'occuper de faits contingents: les théorèmes biologiques n'ont pas le même degré de nécessité que ceux en mathématiques. D'un autre côté, on pourrait objecter qu'en mathématiques on ne s'intéresse guère aux explications ou causes: une preuve mathématique ne donne pas une explication de ses théorèmes.

Aristote pourrait y répondre comme suivant. Tout d'abord, la notion de nécessité inclut, outre la nécessité logique ou conceptuelle, aussi la nécessité naturelle. Les théorèmes biologiques, par exemple, seraient nécessaires en ce sens qu'ils décriraient les aspects essentiels d'une chose. Deuxièmement, la notion de cause ou explication peut être comprise de façon plus généreuse de sorte qu'il est aussi possible de l'appliquer en mathématiques.

## II

Aristote équivaut le savoir avec la possession d'une démonstration:

(8) x sait que P ssi x connaît que P au moyen d'une démonstration.

Une démonstration est un syllogisme scientifique; c'est un syllogisme dont la possession donne de la science. Aristote semble vouloir analyser le *definiens*: il remplace 'x connaît la cause de P' par 'x connaît la démonstration dont suit P'. Ce pas ne lui semble pas poser problème; en tout cas, il ne juge pas nécessaire d'appuyer son affirmation par un argument.

Quand Aristote parle d'un autre genre de savoir, il veut parler de notre appréhension des principes. À proprement parler, il n'aurait pas dû employer le terme de ἐπίσταθαι [savoir] ici, car la connaissance des principes ne satisfait pas aux conditions du savoir qu'il vient de proposer.

### III

Aristote énumère six caractéristiques de la démonstration. Ces caractéristiques sont inférées de la définition du savoir qu'il a donnée au début du chapitre. En *APo.* 1.2, Aristote se concentrera sur les implications de /i/; il discutera /ii/ en *APo.* 1.4.

L'idée qui sous-tend son argumentation peut être paraphrasée comme suivant:

- (9) x sait que P seulement si x a produit une séquence de syllogismes  $S_1, S_2, S_3, \dots, S_n$  telle que
- /α/ la conclusion de  $S_1$  est P; et
  - /β/ la conclusion de chaque  $S_i$  pour  $i > 1$  est identique avec la prémisse de quelque  $S_j$  où  $j < i$ ; et
  - /γ/ chaque prémisse de chaque  $S_i$  est vraie, antérieure à, mieux connue que, et explicative de la conclusion de  $S_i$ , et soit elle est primitive et immédiate soit elle est la conclusion de quelque  $S_k$  où  $k > i$ .

Les six propriétés mentionnées en /γ/ tombent dans deux groupes de trois items, les premiers trois étant des propriétés absolues, les seconds trois, des propriétés relatives.

**/a/ Vérité.** — La personne qui opère une démonstration doit connaître les principes qui expliquent la proposition à démontrer; or, ce qui est connu doit être le cas, c'est-à-dire doit être vrai: il s'ensuit que les principes doivent être vrais.

**/b/ Primitivité.** —

P est primitif [ou: premier] ssi  $\neg (\exists Q) (Q \text{ est antérieur à } P)$

**/c/ Immédiateté.** — Être immédiat [ $\acute{\alpha}\mu\epsilon\sigma\sigma\acute{o}\varsigma$ ] c'est de ne pas avoir un moyen terme [ $\mu\epsilon\sigma\acute{o}\nu$ ]: une proposition  $AxC$  est immédiate ssi il n'existe pas de terme B, distinct de A et de C, tel que  $AxB, BxC \vdash AxC$  constitue un syllogisme. Ainsi on dira

$AxC$  est immédiat ssi  $\neg (\exists B) (AaB \ \& \ Bac)$

**/d/ Causalité.** — Si x possède une démonstration de P, alors x sait que P et de ce fait connaît la cause ou l'explication de P. Si la seule connaissance nécessaire pour avoir une démonstration de P est la connaissance des principes dont P peut être déduite, alors les principes doivent contenir la cause de P.

**/e/ Antériorité.** — Il existe plusieurs sortes d'antériorité: temporelle, logique, épistémologique, etc. Aristote pense ici à l'antériorité en connaissance:

P est épistémiquement antérieur à Q ssi savoir que Q requiert savoir que P, mais pas vice versa.

**/f/ Familiarité.** — 71b33 semble montrer que dans ce passage Aristote ne distingue pas entre être antérieur et être mieux connu. Cela signifie qu'à proprement parler il n'y a que cinq conditions (et non six) pour les principes d'une démonstration.

Ces six caractéristiques semblent être reliées entre elles de la façon suivante: /c/ implique /b/, qui implique /a/; /e/ est équivalent à /f/ et implique /d/.